

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

Madame La Ministre
Madame Annie GENEVARD
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Saint Thibéry, le 30 septembre 2026

Réf : GC.CV-ag/442026

Objet : Difficultés rencontrées par les filières : agricole, viticole et de la pêche du territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée

Madame la Ministre,

L'Agglomération Hérault Méditerranée regroupe vingt communes entre la plaine de l'Hérault, les coteaux de Pézenas et le littoral agathois. Sur ce territoire, l'agriculture, la viticulture et la pêche sont bien plus que des activités économiques : elles façonnent nos paysages, font vivre nos villages et nos ports, et fondent notre identité. Or ces filières traversent aujourd'hui une période de fortes incertitudes. C'est pourquoi les élus communautaires ont souhaité porter directement à votre connaissance les principaux points de blocage que nous constatons sur le terrain.

En premier lieu, les crises viticoles successives et les campagnes d'arrachage ont multiplié les friches agricoles et viticoles. Ces parcelles abandonnées représentent une perte de potentiel productif ; de plus, elles aggravent le risque incendie, favorisent la cabanisation et dégradent nos paysages. Pourtant, leur remise en culture se heurte à un morcellement foncier extrême, à des propriétaires difficiles à identifier ou à mobiliser, ainsi qu'à des procédures longues et coûteuses, telles que la mise en valeur des terres incultes. Aussi souhaitons-nous que l'État simplifie ces outils, les finances davantage et soutienne les collectivités qui s'engagent dans des stratégies foncières agricoles volontaristes.

Dans le même esprit, le droit de préemption de la SAFER mérite d'être interrogé. Certes, nous reconnaissons pleinement son rôle de régulation. Néanmoins, son action est souvent perçue localement comme peu lisible et insuffisamment articulée avec les projets des collectivités et des porteurs de projets agricoles. En effet, les délais d'instruction, le coût des interventions et l'absence de concertation en amont freinent parfois des installations ou des restructurations pourtant cohérentes avec nos objectifs. Nous appelons donc à une gouvernance plus partenariale, qui associe mieux les intercommunalités aux décisions de préemption et de rétrocession, et qui donne clairement la priorité à l'installation de jeunes agriculteurs et aux projets alimentaires territoriaux.

À cela s'ajoute la question des biens vacants et sans maître. De nombreuses parcelles de notre territoire relèvent en effet de successions non réglées ou de propriétaires inconnus. Si la procédure d'appropriation de ces biens pourrait constituer un levier précieux pour remobiliser ce foncier, elle demeure toutefois trop lourde pour des communes rurales aux moyens d'ingénierie limités. C'est la raison pour laquelle nous demandons son allègement, un appui renforcé des services de l'État pour identifier ces biens, ainsi qu'un dispositif permettant leur affectation rapide à des projets agricoles.

Ces difficultés foncières pèsent directement sur l'installation des agriculteurs, enjeu pourtant majeur pour notre territoire. En effet, une part importante des chefs d'exploitation partira à la retraite dans les dix prochaines années. Or l'accès au foncier, le coût des investissements, la complexité des démarches et la faible rentabilité de certaines productions découragent de nombreux candidats, notamment hors cadre familial. Nous attendons par conséquent de l'État qu'il facilite concrètement leur parcours, grâce à un accompagnement administratif simplifié, à des solutions de portage foncier, à un soutien financier à la hauteur des besoins et à une meilleure coordination entre les acteurs de l'installation.

Par ailleurs, notre territoire subit de plein fouet les effets du dérèglement climatique : sécheresses à répétition, à l'image de celle de cet été, épisodes de fortes chaleurs, pluies intenses, submersion marine et salinisation des sols sur le littoral. Dans ce contexte, la viticulture doit pouvoir évoluer, et nos exploitants aspirent à diversifier leurs productions, qu'il s'agisse d'oléiculture, de maraîchage, d'arboriculture, de cultures adaptées à la sécheresse, d'agrivoltaïsme raisonné ou d'agritourisme. Cependant, ces projets se heurtent trop souvent à des obstacles réglementaires, à des délais d'autorisation excessifs ou à l'absence de filières structurées. Nous souhaitons dès lors un accompagnement technique et financier durable de ces transitions, qui ne se limite pas à la gestion des crises.

De la même manière, nos pêcheurs sont confrontés à de profonds bouleversements. En Méditerranée, les contraintes sur l'effort de pêche se renforcent tandis que les coûts d'exploitation augmentent ; en outre, le réchauffement des eaux et l'évolution des ressources halieutiques pèsent sur l'activité. Le port du Grau d'Agde et la petite pêche côtière, essentiels à l'économie comme à l'identité de notre littoral, ont ainsi besoin d'une visibilité et d'un soutien à la hauteur de ces défis. Je me permets de joindre à ce courrier la motion en soutien à la filière pêche que notre assemblée a voté à l'unanimité le 28 septembre dernier.

Plus largement, professionnels et élus partagent le sentiment d'être plus souvent contrôlés qu'accompagnés. Il faut dire que notre territoire cumule de très nombreuses contraintes : loi Littoral, plans de prévention des risques d'inondation et de submersion, sites Natura 2000 et zones humides, objectif de zéro artificialisation nette, protections patrimoniales et paysagères, sans oublier des réglementations environnementales et sanitaires diverses. Si chacune d'elles a sa légitimité, leur superposition rend néanmoins certains projets agricoles presque impossibles à mener, y compris lorsqu'ils s'inscrivent dans la transition écologique.

Nous appelons en conséquence à un État plus accompagnateur que censeur, qui accepte davantage de souplesse et de différenciation territoriale, ouvre un véritable droit à l'expérimentation et positionne ses services en facilitateurs des projets.

Enfin, se pose la question de l'eau, qui conditionne l'avenir de l'ensemble de nos filières. La ressource se raréfie : la nappe astienne est particulièrement fragile, le fleuve Hérault connaît des étiages de plus en plus sévères, et les usages agricoles, touristiques et domestiques entrent en concurrence, surtout en période estivale. Or, sans un accès sécurisé et partagé à l'eau, il n'y aura ni maintien de la viticulture, ni diversification, ni installation. C'est pourquoi nous demandons que l'État soutienne résolument le développement de réseaux d'irrigation raisonnée, qu'il simplifie et accélère la réutilisation des eaux usées traitées ainsi que les projets de stockage adaptés, et qu'il favorise une gouvernance de l'eau associant pleinement les collectivités et le monde agricole.

Au-delà de ces constats, nous avons la conviction d'être aux portes d'un nouveau monde. Le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, les mutations des marchés et le renouvellement des générations transforment en profondeur les conditions d'exercice de nos agriculteurs, de nos viticulteurs et de nos pêcheurs. Or ces bouleversements ne peuvent être abordés avec les outils d'hier. Ils supposent au contraire des instruments adaptés, pensés à partir des réalités locales, et une capacité collective à réinventer nos modes d'action. Cette refondation implique notamment davantage de souplesse de la part des agents de l'État, qu'il s'agisse de l'instruction des dossiers, de l'interprétation des normes ou de l'accompagnement des porteurs de projets. Il s'agit en définitive de passer d'une logique de conformité à une logique de solutions, afin que l'action publique soit mieux ajustée à la réalité du terrain.

Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, notre territoire ne demande pas de traitement de faveur, mais un État partenaire, qui fasse confiance aux acteurs de terrain et leur donne les moyens de s'adapter. Les élus de l'Agglomération Hérault Méditerranée sont prêts à prendre toute leur part dans cette démarche.

Convaincue que ces enjeux retiendront toute votre attention, je reste à votre entière disposition, ainsi que mes services, pour vous apporter tout élément complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Gwendoline CHAUDOIR
Présidente

Copie : Madame La Préfète, Madame Chantal MAUCHET

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

ZI La Caussa - 22 A, du 3^{ème} Millénaire

34530 Saint-Thibaut

Tel 04 99 47 48 43 Fax 04 99 47 48 50

accueil@agglohm.net

www.heraultmediterranee.net